

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Commune de Missillac**

Par arrêté préfectoral n° 2016/BPUP/021 du 12 février 2016, a été prescrite l'enquête préalable à l'autorisation sollicitée par la Commune de Missillac, hôtel de ville, 6 rue de la Fontaine Saint Jean, 44780 Missillac, concernant le schéma directeur d'assainissement pluvial à Missillac, opération réglementée en application du code de l'environnement et notamment les articles L.214-1 à L.214-6.

Cette enquête aura lieu du lundi 14 mars 2016 au jeudi 14 avril 2016 inclus, soit pendant 32 jours consécutifs, dans la commune de Missillac.

M. Michel AVIGNON, professeur des universités « chimie et risques technologiques » retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Mme Nicole BACUVIER, directrice d'une association d'insertion, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléante.

Le dossier d'enquête sera déposé, pendant toute la durée de l'enquête, en mairie de Missillac où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Missillac (6 rue de la Fontaine Saint Jean, 44780 Missillac).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations des intéressés en mairie de Missillac aux jours et heures suivants :

- le lundi 14 mars 2016 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 25 mars 2016 de 9h00 à 12h00
- le mardi 29 mars 2016 de 13h30 à 16h30
- le mercredi 6 avril 2016 de 9h00 à 12h00
- le jeudi 14 avril 2016 de 13h30 à 16h30.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Missillac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : M. le maire de Missillac, hôtel de ville, 6 rue de la Fontaine Saint Jean, 44780 Missillac, téléphone : 02.40.88.31.09.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet de Loire-Atlantique assortie de prescriptions ou un refus.